

COMMUNIQUÉ

DE PRESSE



Orléans, le 15 décembre 2023

Gens du voyage

Le Département et l'Etat créent un poste de médiateur départemental

Lors de la session du 15 décembre 2023, le Département a approuvé une convention avec l'Etat visant à recruter un médiateur chargé de faire le lien entre les voyageurs, les communes et EPCI, les services de l'Etat et le Département, particulièrement lors des grands passages.

Dans le cadre du nouveau Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage, il est prévu la création d'un poste de médiateur en 2024 qui sera l'interlocuteur privilégié des collectivités et services locaux de l'Etat dans le cadre des grands passages chaque année, pour favoriser le dialogue avec les gens du voyage et accompagner leur arrivée.

L'assemblée départementale a approuvé en session la convention avec l'Etat pour lancer un marché visant à sélectionner l'opérateur spécialisé qui assurera cette médiation et qui sera financé à parité par l'Etat et le Département. Le coût de cette action est estimé à 50 000 €.

Le Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage est placé sous l'autorité du Préfet et du Président du Département. D'une durée de 6 ans, il prévoit notamment le nombre, la localisation et la capacité des aires d'accueil mais aussi des actions socio-éducatives pour les voyageurs. Dans le Loiret, le précédent est arrivé à échéance en 2019 et le nouveau schéma a été approuvé en septembre 2023 après une concertation des communes et EPCI concernés.